

COMMUNE DE PUILBOREAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mars, à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Alain DRAPEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Alain DRAPEAU, Frédérique LETELLIER, Marcel TRUCHOT, Hervé DE BLEECKER, Didier PROUST, Bernadette MARCHAIS, Catherine ROY, Sabine GERVAIS, Jérôme CATEL, Corinne MARSH, Dominique BOUCARD, Denys SIMON, Ghizlan VAN BOXSOM, Didier BRIAUD, Laurent MAURY, Alexandre TILAUD, Dominique COUDREAU, Dominique RAMBAUD, Josiane GRELLEPOIS, Stéphanie CASTELLON, Alain DENAIS, Jocelyne ROCHETEAU, Lionel FRANCÔME, Emmanuel CANTO et Jean-Marc MANGUY

Étaient absents : Bruno COLOMBÉ (donne pouvoir à Emmanuel CANTO), Blandine MÉGRIER (donne pouvoir à Jocelyne ROCHETEAU), Daniel JUDAS (pouvoir à Lionel FRANCÔME) et Franck MORNET

Secrétaire de séance : Madame Frédérique LETELLIER

Secrétaire auxiliaire : Monsieur Raphaël DOBEK

Date de convocation : 25 février 2026

26-03-019 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame Bernadette MARCHAIS, Adjointe, présente les montants des subventions proposées aux associations pour 2026. L'enveloppe totale représentant un montant de 55 949 € est répartie comme suit :

- Activités sportives : 51 873 € (56 461 € en 2025) ;
- Activités culturelles, de loisirs et d'actions solidaires : 3676 € (6416 € en 2025);
- Autres associations extérieures : 400 € (610 € en 2025).

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Madame Bernadette MARCHAIS rappelle l'article L.2131-11 du C.G.C.T : « Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires ». Un conseiller, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire, s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association (CE, 21 nov, 2012, n°334726). Il convient donc que les conseillers intéressés ne participent pas au débat, ni au vote de la subvention concernée. Depuis la Loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local, un conseiller peut faire valoir son droit de déport tout en restant dans la salle du Conseil municipal.

Vu l'avis favorable de la Commission Culture et Vie Associative en date du 09 décembre 2025 ;
Après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** le montant des subventions ci-dessous :

SPORT DÉTENTE : 200 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	25			3

Déport : Dominique BOUCARD, Dominique COUDREAU et Alain DRAPEAU

TENNIS CLUB PUILBORAIN : 6 182 € (4 400 € + 1 782 € de dotation de mise en propreté)

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

JUDO CLUB PUILBORAIN : 7 795 € (3 000 € + 3 565 € de dotation de mise en propreté + 1 230 € de matériel)

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

KARATÉ CLUB PUILBOREAU : 2 000 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

RUGBY CLUB PUILBORAIN : 25 340 € (20 000 € + 5 340 € de dotation de mise en propreté)

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

Le Rugby Club Puilborain fera l'objet d'une délibération complémentaire puisque le montant attribué est supérieur à 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001).

AUNIS FOOTBALL CLUB : 10 556 € (6 100 € + 4 456 € de dotation de mise en propreté)

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

L'ESPACE ET LE RIRE : 1 560 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

ORCHESTRE HARMONIE SAINTE-CÉCILE : 1 500 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			1

Déport : Alain DRAPEAU

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE : 200 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

LES JARDINS FAMILIAUX : Subvention d'équipement pour pièges de 216 € (versement sur présentation de facture)

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	27			1

Déport : Josiane GRELLEPOISM.F.R 17 (CRAVANS) : 100 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER : 100 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

M.F.R ESSOUVERT : 100 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE : 100 €

VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION	DÉPORT
	28			

ESPACE CAMAÏEUX : 121 151 € (21 600 € pour le tronc commun, 45 840 € pour le LAEP et la Jeunesse, 12 000 € pour la parentalité, le lien social et le conseil numérique, 500 € pour le soutien aux projets jeunes et 41 211 € pour la rémunération de l'animateur jeunesse)

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	DÉPORT
	25			3

Déport : Dominique RAMBAUD, Corinne MARSH et Alexandre TILAUD

L'Espace Camaïeux fera l'objet d'une délibération complémentaire puisque le montant attribué est supérieur à 23 000 € (décret n°2001-495 du 6 juin 2001).

Fait à Puilboreau, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance,
Frédérique LETELLIER



Le Maire,
Alain DRAPEAU



Acte rendu exécutoire après sa transmission

au Représentant de l'État le :

Et sa publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Maire dans le même délai, en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.